

Ville de Saint-Basile, le 11 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 11 mars 2024, à 19h00

Sont présents :

M. Martial Leclerc	Siège #1,	M. Mathias Piché,	Siège #4
Mme Lise Julien,	Siège #2	Mme Karina Bélanger,	Siège #6
M. Bertrand Thibaudeau,	Siège #3,	M. Denys Leclerc,	Siège #5

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière
Madame Manon Jobin, Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par intérim

052-03-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la présente séance est légalement constituée.

QUE les points 9.5 et 9.6 sont reportés à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

ADOPTÉE.

053-03-2024

PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2024

Étant donné que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance susmentionnée dans les délais requis, Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires au procès-verbal.

COMMENTAIRE

Aucun commentaire

ADOPTION

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 février 2024 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux

pages portant les numéros 4631 à 4647 comportant les résolutions 030-02-2024 à 051-02-2024 inclusivement.

QUE le maire et la directrice générale adjointe, greffière par intérim, sont autorisés à authentifier ledit procès-verbal.

ADOPTÉE.

054-03-2024

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la liste des dépôts directs émis en paiement des factures aux fournisseurs, portant les numéros 500006 à 500040 inclusivement, totalisant un montant de 619 620,20 \$ soit adoptée.

QUE la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 524929 à 525044 inclusivement, totalisant un montant de 67 212,60 \$ soit adoptée.

QUE la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéro 16335 à 16386 inclusivement, totalisant un montant de 79 405,24\$ soit adoptée.

QUE la liste des prélèvements numéro 5542 à 5573 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 128 723,26 \$.

CONSIDÉRANT QU'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

ADOPTÉE.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Manon Jobin, trésorière par intérim de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 054-03-2024 au montant de 894 961,30\$.

Manon Jobin, Directrice générale adjointe,
trésorière-greffière par intérim

055-03-2024

AFFECTATION DU SURPLUS ET DÉFICIT DE L'EXERCICE – AQUEDUC ET ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au balancement des activités d'opération pour l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout ;

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QU'à même le surplus de l'année financière 2023, les montants ci-dessous soient affectés aux fins suivantes :

- Un
montant de 27 966.39 \$ représentant un surplus d'opération soit réservé au surplus accumulé pour l'entretien du réseau d'aqueduc poste no « 59 13140 000 » *Aqueduc / surplus affecté.*

- Un
montant de 30 089.60 \$ représentant un déficit d'opération soit puisé au surplus accumulé pour l'entretien du réseau d'égout no « 59 13150 000 » *Égout / surplus affecté.*

ADOPTÉE

056-03-2024

AUTORISATION DE PAIEMENT SERVICES PROFESSIONNELS FIRME COMPTABLE MALLETTE

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette a fait parvenir une deuxième facture progressive concernant les travaux d'audit pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer selon la facture numéro F1-00269553 est de l'ordre de 10 000 \$, taxes en sus ;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à la firme Mallette de l'ordre de 10 000 \$, taxes en sus.

QUE le coût de cette facture soit inscrit au poste budgétaire *Comptabilité et vérification* « 02 1300 413 ».

ADOPTÉE

057-03-2024

**DÉPÔT DU RAPPORT 2023 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT
DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE SAINT-BASILE**

La directrice générale adjointe greffière-trésorière par intérim dépose le rapport 2023 concernant l'application du Règlement 10-2018 sur la gestion contractuelle, et ce, tel que prescrit par l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

058-03-2024

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
ÉCOLE LOUIS-JOBIN**

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire Louis-Jobin a soumis une demande d'aide financière pour l'organisation et la tenue de la soirée Gala Méritas de l'École Louis-Jobin qui aura lieu les 30 et 31 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE certains des élèves de l'École Louis-Jobin proviennent de Saint-Basile;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une aide financière de 200 \$ pour aider l'École Louis-Jobin dans l'organisation et la tenue des soirées Gala Méritas.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire no 02 19000 970.

ADOPTÉE

059-03-2024

**DEMANDE DE SOUTIEN ANNUEL POUR LE CAMP DE JOUR 2024
LAURA LÉMERVEIL**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Basile a reçu une demande de contribution financière pour le camp d'été spécialisé Laura Lémerveil 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE un (1) enfant de Saint-Basile a participé au camp d'été 2023 ;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le versement d'une contribution financière de 500 \$ pour le camp d'été spécialisé Laura Lémerveil;

QUE ce versement soit conditionnel à la fréquentation de l'enfant au camp Lémerveil donc, qu'il ne fréquente pas le camp de jour de la Ville de Saint-Basile.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire no « 02 19000 970 ».

ADOPTÉE

060-03-2024

**DEMANDE DE PAIEMENT – MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
BALANCEMENT HYDRAULIQUE ENTENTE DE COLLABORATION (#1223)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Saint-Basile ont signé une entente de collaboration pour des travaux sur le boulevard du Centenaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a autorisé l'ajout au mandat à Pluritech, à l'intérieur de l'entente avec le ministère des Transports pour l'ajout d'une étude du réseau d'aqueduc (tuyaux et régulateurs) (Résolution 256-10-2023) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a reçu le 14 février 2024 une facture pour la conception des plans et devis dans le but de régulariser différentes problématiques de pression d'eau actuelles et futures ;

- N° projet MTMD : 154190263

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Basile autorise le paiement au Ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de l'entente de collaboration de l'ordre de 22 090.59\$, taxes en sus.

QUE ce montant soit inscrit au poste budgétaire no 23 04242 710.

QUE monsieur Simon Potvin, coordonnateur de projet en infrastructures municipales soit autorisé à signer ladite facture et tout document pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

061-03-2024

**DEMANDE DE PAIEMENT – MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS – BOULEVARD DU CENTENAIRE (#1223)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et la Ville de Saint-Basile ont signé une entente de collaboration pour des travaux sur le boulevard du Centenaire;

- N° projet MTMD : 154190263

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Foster, ingénieur au MTMD nous recommande le paiement pour la conception des plans et devis pour le projet en question;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Basile autorise le paiement au Ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de l'entente de collaboration de l'ordre de 12 438,67\$, taxes en sus, pour la conception des plans et devis.

QUE ce montant soit inscrit au poste budgétaire no 23 04242 710.

QUE monsieur Simon Potvin, coordonnateur de projet en infrastructures municipales soit autorisé à signer ladite facture et tout document pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

062-03-2024

DÉCOMPTE NUMÉRO 1
AGRANDISSEMENT CASERNE ET HÔTEL DE VILLE (#1901)

CONSIDÉRANT QUE madame Claudie Tessier, architecte chez Patriarche, nous recommande, pour la période du 1^{er} au 29 février 2024, le paiement du décompte numéro 1 auprès de Construction Côté & Fils Inc. pour le projet suivant :

- Agrandissement de la caserne et réaménagement de l'hôtel de ville (#1901)

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer selon le décompte numéro 1 est de l'ordre de 84 677,20 \$, taxes en sus, correspondant aux assurances, cautionnement et dépôt de commandes du 1^{er} au 29 février 2024;

QU'un montant de 8 467,72 \$ représentant 10 % de la facture soit retenue tel que la recommandation de paiement ;

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à Construction Côté & Fils Inc. de l'ordre de 76 209,48 \$, taxes en sus.

QUE monsieur Simon Potvin, coordonnateur de projet en infrastructures municipales soit autorisé à signer ledit décompte numéro 1 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ces travaux soit payé par les règlements d'emprunt no 13-2020 et 04-2023 approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) au montant de 10 338 473\$ pour le réaménagement de l'hôtel de ville, de la caserne du service incendie et du garage municipal.

QUE le coût de ces travaux soit inscrit au poste budgétaire numéro « 23 02310 710 ».

ADOPTÉE

063-03-2024

**AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET PLANS ET DEVIS DU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU 2023- VOTET 1.1 MISE AUX
NORMES DE L'AQUEDUC SAINTE-ANNE (PROJET #2018)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a déposé une demande d'aide financière pour études préliminaires et plans et devis du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 dans le cadre du sous-volet 1.1 pour le projet Mise aux normes de l'aqueduc Saint-Anne (réf : résolution #223-09-2023);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a reçu la convention d'aide financière le 4 mars 2024.

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser monsieur Guillaume Vézina, maire, à signer cette dite convention;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la Ville de Saint-Basile autorise monsieur Guillaume Vézina, maire, à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 - Études préliminaires et plans et devis du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 dans le cadre du programme PRIMEAU pour le projet de mise aux normes du réseau Saint-Anne.

ADOPTÉE

064-03-2024

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION
DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Thériault, directrice générale, a

présenté au conseil municipal de la Ville de Saint-Basile le Rapport annuel sur la gestion d'économie de l'eau potable (bilan de l'année 2021 et 2022) qui a été validé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (bilan de l'année 2021 et 2022);

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (bilan de l'année 2021 et 2022).

QUE l'administration municipal ainsi que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile s'engage à :

- Concernant les compteurs d'eau : Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise d'ici le dimanche 1 septembre 2024
- Réaliser un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 200 % de la longueur pour les réseaux : X0008046, X0008047 d'ici le 1er septembre 2023.

ADOPTÉE

065-03-2024

**AUTORISATION SIGNATURE MANDAT D'ÉTUDE RÉGIME DE
RETRAITE SIMPLIFIÉ – MALETTE ACTUAIRES INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a confié à Mallette Actuares inc (Mallette) le mandant d'établir un bilan de notre régime de retraite.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a reçu le mandat d'étude en date du 6 mars 2024.

CONSIDÉRANT QUE ce diagnostic est sans frais pour la Ville de Saint-Basile.

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser madame Annie Thériault, directrice générale, à signer cette dite convention;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la Ville de Saint-Basile autorise madame Annie Thériault, directrice générale, à signer le mandat d'étude confié à Mallette Actuaire inc.

ADOPTÉE

066-03-2024

**DÉMISSION DU COORDONNATEUR DE PROJETS EN
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Potvin a annoncé, le 8 mars dernier, sa démission à titre de coordonnateur de projets en infrastructures municipales,

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a pris connaissance de la lettre de démission;

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la lettre de démission de monsieur Simon Potvin.

ADOPTÉE

067-03-2024

**AUTORISATION AFFICHAGE DE POSTE COORDONNATEUR DE
PROJETS EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Potvin a annoncé, le 8 mars dernier, sa démission à titre de coordonnateur de projets en infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la lettre de démission de Monsieur Simon Potvin;

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise de procéder à une ouverture de poste afin de remplacer le coordonnateur de projets en infrastructure municipales.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

068-03-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h33 et qu'un ajournement aura lieu le 25 mars 2024.

ADOPTÉE

Guillaume Vézina,
Maire

Manon Jobin, Directrice
générale adjointe, trésorière-
greffière par intérim